

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2020**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 17/11/2020

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 30/11/2020

**Délibération n° D-2020-310**

**Débat et rapport d'orientations budgétaires 2021 - Régie à  
autonomie financière Energies Renouvelables**

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Sophie BOUTRIT, Madame Aurore NADAL, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Eric PERSAIS, Monsieur François GUYON, Madame Lydia ZANATTA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Monsieur Hervé GERARD, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur David MICHAUT, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur Karl BRETEAU, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Véronique BONNET-LECLERC.

**Secrétaire de séance :** Aurore NADAL

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur Romain DUPEYROU, ayant donné pouvoir à Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Yamina BOUDAHMANI, ayant donné pouvoir à Madame Christine HYPEAU, Monsieur Gerard LEFEVRE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Stéphanie ANTIGNY, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas VIDEAU

**Excusés :**

Monsieur Jérémy ROBINEAU, Madame Elsa FORTAGE.

**Direction des Finances**

**Débat et rapport d'orientations budgétaires 2021 -  
Régie à autonomie financière Energies  
Renouvelables**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

La loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi Notre, est venue modifier l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Ce dernier, complété par l'article D. 2312-3 du Code général des collectivités territoriales, prévoit que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

De plus, pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce document devra également contenir des informations ce document devra également contenir des informations spécifiques sur la masse salariale et sur les effectifs.

Ce rapport est également transmis par la commune au Président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante.

Le débat d'orientations budgétaires n'a pas en lui-même de caractère décisionnel. Il n'est pas expressément prévu de vote. Néanmoins, il doit donner lieu à une délibération de l'Assemblée qui prend acte du débat ainsi que du rapport d'orientation budgétaire.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires de l'exercice 2021 du budget de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables ;
- approuver la transmission du rapport d'orientation budgétaire accompagnant la présente délibération.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Le Maire de Niort

Signé

**Jérôme BALOGÉ**

20  
21

# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

---

## BUDGET REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE ENERGIES RENOUVELABLES

## 1. Les éléments généraux du budget « Energies Renouvelables »

- **Ce budget découle de l'installation de panneaux photovoltaïques** sur des bâtiments municipaux, à la mise en production et à la vente d'électricité correspondante. Les bâtiments municipaux sont les suivants : les groupes scolaires J. Zay, L. Pasteur et J. Jaurès, le CTM de la Chamoiserie, et les Vestiaires Pissardant (en cours sur l'année 2020).
- **S'agissant d'une régie à autonomie financière pour un service public industriel et commercial** ; un système d'avance remboursable avec le budget principal permet le fonctionnement d'un compte de trésorerie indépendant de celui du budget principal.  
*Pour mémoire, depuis la création du SPIC, plusieurs avances remboursables ont été accordées pour un montant global de 242,9 K€, dont le remboursement débuté en 2014 arrive à terme en 2020.*
- **Une étude du potentiel photovoltaïque des équipements municipaux rédigée par le CRER (centre régional des énergies renouvelables) alimente la réflexion de la collectivité sur la programmation pluriannuelle des investissements de ce type.** Pour l'année 2021, le programme d'études et de travaux identifié concerne l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures des groupes scolaires Pérochon et Pasteur.

## 2. Les orientations budgétaires

### La section d'exploitation :

- Les recettes d'exploitation sont issues de la vente d'électricité pour un montant de 35 K€ :

SITES	Production en KWH (prévisionnelle 2021)	Recettes 2021 en €	mise en service	Retour sur investissement
GS Jean Zay	26 000	7 500 €	sept.-13	6 ans
GS Pasteur	42 000	12 000 €	déc.-13	5 ans
GS Jean Jaurès	38 000	10 500 €	déc.-13	6 ans
CTM de la Chamoiserie	38 000	5 000 €	sept.-17	8 ans
Vestiaires Pissardant	/	/	2021	13 ans
GS Perochon	/	/	2022	/
GS Pasteur	/	/	2022	/
TOTAL	144 000	35 000 €		

- Les charges d'exploitation d'un montant de 5,3 K€ serviront, notamment, à l'entretien, au suivi et à l'évaluation de l'exploitation des installations des panneaux, ainsi qu'au paiement de l'impôt sur les sociétés (IS).

### ***La section d'investissement :***

Le programme d'études et de travaux sur **les toitures des groupes scolaires Pérochon et Pasteur** (études et travaux) est estimé à 300 K€ dont 150 K€ en 2021.

Le financement de ces opérations est en cours d'étude mais pourrait être de nouveau fondé sur un système d'avance remboursable du budget principal, dont les remboursements débuteraient en 2023. Des recherches de cofinancement ont été menées mais n'ont pu aboutir dans le cadre d'une activité de production et vente d'énergie (activité industrielle et commerciale).